



Entrée en négociation exclusive en vue de l'acquisition de la société Terbis

Europlasma, spécialiste du traitement et des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation, annonce ce jour être entré en négociation exclusive avec les actionnaires de la société Terbis, expert dans la dépollution des sols, en vue de son acquisition.

Synergies et complémentarité des activités

En cohérence avec les priorités stratégiques du Groupe, ce projet s'inscrit dans la volonté d'Europlasma de renforcer ses compétences en matière de dépollution, à l'instar de ses expertises uniques au monde en matière d'inertage des déchets amiantés et de traitement et de valorisation des crasses d'aluminium.

De son côté, Terbis dispose d'outils et d'équipements pour répondre aux problématiques de réhabilitation du foncier de ses clients avec la maîtrise de procédés de traitement et de valorisation des terres polluées aux hydrocarbures, polychlorobiphényles dits PCB, arsenic, mercure, etc.

L'expertise et le savoir-faire réunis des deux sociétés permettraient de densifier l'offre pour le traitement de déchets dangereux et la dépollution des sols. Ainsi, de nouveaux marchés, qui aujourd'hui ne trouvent pas de solutions pérennes lorsque la pollution résulte d'une combinaison de composants parmi lesquels on retrouve de l'amiante, pourront être adressés en France ou à l'étranger. L'environnement et la santé publique seront doublement préservés.

Par conséquent, l'opération, au-delà de créer une offre unique de dépollution mixte constituant dès lors la seule alternative écologiquement responsable à l'enfouissement, vise à consolider la position d'Europlasma en tant qu'acteur de référence au service de l'environnement.

La société Terbis a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros en 2022 et compte une quinzaine de collaborateurs.

Périmètre et modalités de l'opération

Le projet d'acquisition a reçu le soutien unanime des organes de gestion d'Europlasma et de la société Terbis. Par cette opération, Europlasma envisage de détenir l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Terbis.

La conclusion des accords définitifs relatifs à l'opération pourra intervenir à l'issue des procédures applicables en matière sociale. La réalisation effective de l'opération est en outre subordonnée au résultat de l'audit mené par Europlasma ainsi qu'à l'obtention de l'ensemble des autorisations requises des organes de gestion des sociétés concernées et devrait intervenir avant la fin du premier semestre 2023.

Europlasma informera le marché dès que possible de toute évolution significative de l'opération.

A propos de Terbis

Créée en 1998, Terbis regroupe des activités de réhabilitation, de valorisation des déchets et de préparation du foncier préalable et nécessaires aux opérations de reconstruction. Terbis est une Entreprise Générale du Sol œuvrant pour le réemploi des matériaux après dépollution sur site dans l'esprit de l'économie circulaire. Pour plus d'informations www.terbis.fr.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français, présent à l'international, qui conçoit et développe depuis 30 ans des savoir-faire au service de l'homme et de son environnement. Expert dans la dépollution, ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux à partir de sa technologie propriétaire, la torche à plasma, ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale, par substitution d'énergies fossiles ou grâce au recyclage dans une logique d'économie circulaire. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR001400CF13 -ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 693 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.